

*Question présentée par le député suppléant :
Patrick Malek-Asghar*

Date de dépôt : 18 mai 2020

**Question écrite urgente
Ecole & Quartier au Cycle des Colombières
(Versoix) : pourquoi un lâchage par le DIP sans
aucune concertation ?**

Ecole & Quartier, association créée à Versoix en 1974, est à l'origine un projet de l'Etat de Genève visant à ancrer le Cycle d'orientation dans son quartier ou sa commune en favorisant l'accès à la culture et le partage des connaissances. Ecole & Quartier propose actuellement près de 200 cours à plus de 2000 participants de Versoix et des communes avoisinantes, à des tarifs accessibles. Les cours sont donnés dans des locaux mis à disposition tant par le Collège des Colombières en dehors des heures de cours, que par la Commune de Versoix et des communes voisines. L'association dispose d'un soutien logistique de la part du Département de l'instruction publique. Elle est aussi subventionnée, notamment par la Commune de Versoix.

C'est un modèle de bon partenariat entre le DIP, les communes et le milieu associatif pour assurer la formation du plus grand nombre, et cette structure est très efficace pour assurer l'intégration par des cours de langues, des activités sportives et culturelles très variées. Ecole & Quartier fait, selon ses statuts, partie intégrante du Collège des Colombières, selon la volonté d'André Chavanne lui-même, et ce modèle a été pérennisé par ses successeurs éclairés.

Le 1^{er} avril 2020, en plein confinement, le DIP a annoncé, sans aucun préavis ou une quelconque concertation préalable, la suppression de la décharge donnée depuis près de 40 ans à un enseignant (équivalent à un demi-poste) pour s'occuper de l'administration d'Ecole & Quartier. Cette association est ainsi invitée à salarier elle-même un administrateur dès la rentrée d'août 2020. Outre la perte du soutien que cela représente, cette décision, qui supprime un maître adjoint à la direction du Collège pour administrer la structure d'Ecole & Quartier, brise aussi un lien fondamental et organisationnel entre le Collège, les autorités communales et le public.

Les communes, dont celle de Versoix, ont appris avec surprise cette décision par un appel au secours reçu du comité d'Ecole & Quartier.

Mes questions sont les suivantes :

1. Pour quels motifs le Département de l'instruction publique (DIP) a-t-il omis toute concertation préalable avec les communes partenaires d'Ecole & Quartier, puis même de les informer, avant de décider et d'annoncer la suppression d'un soutien majeur de sa part à l'activité d'Ecole & Quartier ?
2. Quelles sont les mesures correctrices que prévoit de prendre le DIP pour améliorer sa communication avec les communes de la rive-droite du lac, directement concernées?
3. Quelles sont les mesures que prévoit de prendre le DIP pour assurer la pérennité d'Ecole & Quartier à Versoix, dont l'activité a fait ses preuves sur le plan de la formation et de l'intégration dans une partie excentrée du canton de Genève ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il m'apportera.